



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **ROI Land Investments donne le coup d'envoi de son projet Hill Pond Property au Colorado avec les plans d'aménagement et de génie civil pour plus de 1000 unités d'habitation**

**Montréal, le 22 décembre 2017** – ROI Land Investments Ltd. (OTCQB: ROI) (ROI) a le plaisir d'annoncer que le projet Hill Pond Property au Colorado débutera une nouvelle phase au début de 2018. Cette étape consistera à élaborer le plan d'aménagement et les plans de génie civil du projet qui vise à construire plus de 1000 nouvelles unités d'habitation ainsi que des espaces commerciaux connexes au cours des prochaines années.

« Le plan d'aménagement et les plans de génie civil représentent une étape majeure dans la réalisation du projet. Nous travaillerons intensivement à l'élaboration de nos plans au cours des premiers mois de 2018 avant de les soumettre à la ville d'Evans et à ses ingénieurs. Nous entreprendrons, par la suite, le processus d'analyse et de révision des documents avec les autorités municipales, ce qui devrait nous conduire à leur approbation, » a déclaré Stéphane Boivin, chef de l'exploitation. « Le plan d'aménagement permettra de préciser la vocation des espaces sur le terrain, incluant les zones où seront construites les plus de 1000 unités d'habitation, la répartition entre les divers types d'habitations (maisons individuelles, maisons en rangée, condos, etc.) et celles où seront aménagés les espaces publics, institutionnels et commerciaux. »

Dès que les plans d'aménagement et de génie civil auront été approuvés, une entente de développement sera conclue avec la ville d'Evans et les travaux de construction des infrastructures (réseaux d'aqueduc et d'égouts, rues, etc.) seront entrepris pour permettre la mise en vente des lots à construire. De plus, l'équipe de gestion travaillera, au cours de la prochaine année, sur le financement et la présélection des constructeurs d'habitations.

#### **Tendances démographiques**

Les [études les plus récentes sur les tendances démographiques](#) indiquent que plusieurs municipalités du Colorado connaîtront une croissance démographique plus rapide et attireront une plus grande partie des quelque trois millions de nouveaux résidents de l'État au cours des 35 prochaines années. La population d'Evans devrait doubler au cours de cette période. Deux facteurs seront déterminants, soit le prix et la qualité de l'offre immobilière résidentielle et le taux de croissance des entreprises locales.

« Le marché du logement résidentiel devrait rester fort. Nous sommes confiants que notre projet de Hill Pond est bien situé, à proximité de Fort Collins, de Greeley et de Denver, où il y a une croissance industrielle soutenue, notamment en technologies de l'information (TI). Nos plans devraient être approuvés par la ville d'Evans, afin que notre projet puisse répondre aux besoins de nombreuses nouvelles familles qui choisiront de vivre au Colorado dans les années à venir, » a ajouté M. Boivin.

### **À propos de ROI Land Investments Ltd**

ROI Land Investments, Ltd. (« ROI ») est une société spécialisée dans le développement initial de projets immobiliers. ROI acquiert des terrains vacants, libres de restrictions de zonage, situés dans des régions qui présentent un important potentiel de développement économique. ROI gère aussi l'obtention des permis, supervise l'aménagement des infrastructures et collabore étroitement avec des promoteurs de projets reconnus pour réaliser les projets. La Société a des projets en cours en Amérique du Nord et les Émirats arabes unis. [www.roilandinvestments.com](http://www.roilandinvestments.com)

### **DÉCLARATION DE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ ET ÉTAT D'INFORMATION**

Ce communiqué de presse peut contenir des énoncés prospectifs au sens de la Section 21E de la loi Securities Exchange Act de 1934, tel que modifié (le Securities Exchange Act), y compris toutes les déclarations qui ne sont pas fait historique concernant l'intention, croyance ou les attentes actuelles de la société, de ses administrateurs ou de ses dirigeants à l'égard, entre autres : (i) les plans de financement de l'entreprise ; (ii) les tendances affectant les conditions ou les résultats des opérations financières de la société ; et (iii) la stratégie de croissance de l'entreprise et de la stratégie d'exploitation.

Les mots « peut », « serait », « devrait », « prévoir », « estimer », « anticiper », « croire », « avoir l'intention » et autres expressions similaires et autres variations ont pour but d'identifier des déclarations prospectives. Les investisseurs sont avertis que ces énoncés prospectifs ne sont pas une garantie de l'avenir de la performance future et impliquent des risques et incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de la capacité de l'entreprise à contrôler, et que les résultats réels peuvent différer matériellement de ceux prévus dans les déclarations prospectives, en raison de divers facteurs, notamment le risque décrit dans les déclarations et les rapports de la société déposés auprès de la SEC. La société revendique la règle refuge de l'article 21E (c) de l'Exchange Act pour tous les énoncés prospectifs.

Pour information:

Daniel Granger  
ACJ Communication  
[daniel.granger@acjcommunication.com](mailto:daniel.granger@acjcommunication.com)  
[514-840-7990](tel:514-840-7990)  
[514-232-1556](tel:514-232-1556)